

August Wilhelm von Schlegel an Gustaf af Wetterstedt Clichy, 24.10.1814

Empfangsort	Stockholm
Anmerkung	Da der Brief im Druck nur teilweise wiedergegeben ist, wurde er neu transkribiert. Empfangsort erschlossen.
Handschriften-Datengeber	Stockholm, Kungliga biblioteket
Signatur	Ep. V. 18:2_Brev 98-99
Blatt-/Seitenzahl	2 S., hs. m. U.
Bibliographische Angabe	Brandt, Otto: August Wilhelm Schlegel. Der Romantiker und die Politik. Stuttgart u.a. 1919, S. 246–247.
Editionsstatus	Neu transkribiert und ausgezeichnet; zweimal kollationiert
Editorische Bearbeitung	Förtig, Christina · Varwig, Olivia
Zitierempfehlung	August Wilhelm Schlegel: Digitale Edition der Korrespondenz [Version-01- 22]; https://august-wilhelm-schlegel.de/version-01-22/briefid/1804 .

[1] Château de Clichy ce 24 Oct. 1814

Monsieur le Baron

Je n'ai pas pu avoir l'avantage de vous revoir avant votre départ de Paris, quoique je me sois souvent présenté à votre porte. J'y ai eu un véritable regret. J'aurais désiré, en vous faisant mes adieux, vous réitérer l'expression de ma reconnaissance de toutes les bontés que vous avez eues pour moi, pendant le temps que j'eus le bonheur de passer pour ainsi dire ma vie dans votre société, et vous charger de mille choses pour le Prince Royal. Je vous prie, si vous êtes auprès de lui en ce moment ou aussi-tôt que vous le reverrez, de mettre mes hommages aux pieds de S. A. R., de lui dire que mon dévouement et mon attachement à sa personne n'ont point de bornes et que je suis toujours prêt pour son service quand il voudra m'honorer de ses ordres.

Nous avons suivi avec un intérêt extrême les événements de la Norvège, et nous avons admiré l'énergique rapidité avec laquelle il a terminé cette affaire. Le Prince possède tellement le don de concilier tous les esprits et de gagner tous les cœurs que, sans doute, tout ce qui peut encore exister de préjugés ou d'autres motifs contraires à l'union des deux royaumes sera bien vite écarté. Je vous félicite sincèrement de cette réunion qui, sous le rapport de la sécurité et de l'indépendance, est pour la Suède plus qu'un dédommagement de la perte successive de ses possessions [2] transmarines. J'ose vous rappeler à cette occasion que j'ai été le premier à préparer par mes écrits l'opinion de l'Europe à ce changement, et que j'ai encore défendu la même cause en Angleterre contre les efforts qu'on y faisait pour détourner le gouvernement de coopérer avec la Suède. Je suis bien tranquille sur l'animosité des Danois contre moi, pourvu que ces écrits m'aient acquis quelque bienveillance parmi vos compatriotes.

Permettez moi, Monsieur le Baron, de vous parler en pleine confiance d'une affaire de famille qui me donne beaucoup de soucis. Lors du passage de l'armée suédoise à Hannovre dans l'automne dernier, mon frère, secrétaire du consistoire électoral, accueillit de son mieux les officiers suédois qui furent logés chez lui, et leurs amis et camarades qui furent introduits dans sa maison. Parmi le nombre se trouva le Baron Eric de Sparre, lieutenant du régiment de Sudermanie, lequel paraissait fort occupé de ma nièce, mais d'une manière si délicate que ses parents n'eurent rien à y objecter. Il demanda la permission de lui écrire qui fut accordée. En revenant du Brabant ce printemps il la demanda en mariage. Il en coûta à mon frère et à ma belle-soeur d'établir leur fille unique si loin d'eux, d'ailleurs M^r. de Sparre ayant un frère aîné, et n'étant encore que lieutenant, ne pouvait pas offrir à son épouse future × une perspective très-satisfaisante sous le rapport de la fortune. Il disait qu'aussi-tôt la campagne de Norvège terminée, il tâcherait d'obtenir [3] son congé et une place dans l'administration des forêts. Il montrait un tel empressement qu'il déclara que, si la mère ne voulait pas consentir à se séparer de son enfant, il se fixerait en Allemagne. Enfin, mon frère et ma belle-soeur n'ayant ouï dire que du bien du caractère de M^r. de Sparre, trouvant cette liaison fort honorable, et voyant les deux jeunes gens manifester des sentimens mutuels, donnèrent leur consentement, et les fiançailles eurent lieu tout de suite. Monsieur de Sparre continua d'abord d'écrire comme il avait parlé, il annonça la mort de sa mère et un état de fortune qui ne répondait pas à son attente, cependant il espérait pourvoir aux besoins de son établissement domestique. Tout à coup, après un intervalle de plus d'un mois, ses lettres ont changé de ton, et annoncent l'intention de se retraiter des engagements aussi solennels que volontaires qu'il a contractés avec ma nièce et ses parents. Il prétend qu'il ne pourrait pas hériter des

terres de son frère aîné qui doit être très-malade, s'il épousait une femme qui ne fût pas de la noblesse suédoise. D'après tout ce que je sais des lois de votre pays, il me semble que cette assertion est sans fondement.

Il faut que le mariage de M^r. de Sparre ait rencontré de l'opposition dans sa famille, et qu'on lui aura peut-être proposé une liaison plus avantageuse. Toutefois cela ne justifie en aucune façon le procédé du Baron Eric de Sparre. Avant de prendre un engagement solennel il aurait dû écarter les difficultés ou être résolu à les surmonter. [4] S'il lui prend à présent des scrupules sur l'inégalité de naissance, il devait connaître sa propre manière de penser là-dessus: s'il a été induit en erreur à cet égard, assurément il l'aura été plutôt par trop de modestie de la part de mon frère qu'en sens contraire. Du reste, on pourra le tranquilliser sur la considération dont ma famille a joui depuis deux cents ans. Mon père, étant ecclésiastique, n'a pas été dans le cas de faire valoir ses titres de noblesse; nous n'en possédons pas moins un diplôme donné par l'Empereur Ferdinand III à l'un de mes ancêtres, lequel renouvelle notre ancienne noblesse, en y ajoutant celle de Hongrie. D'ailleurs il me semble qu'en Suède on fait moins attention à la naissance des femmes que chez nous, et qu'elle n'influe en rien sur les droits des enfans.

Je ne sais pas qu'elle validité les lois suédoises accordent à une promesse formelle de mariage faite en pays étranger. Un mariage qui n'est pas un lien volontaire des deux côtés ne saurait être heureux, surtout pour une femme étrangère, éloignée de sa famille et par conséquent de toute protection. D'un autre une réputation sans tache est la dot la plus précieuse d'une jeune personne. Mon frère et ma belle-soeur n'ont pas cru devoir faire un secret d'un mariage qu'il regardaient avec raison comme assuré. Ma nièce serait donc essentiellement compromise par l'éclat de cette rupture. Car vous m'avouerez qu'il est bien difficile de se figurer qu'un homme bien né et élevé dans les sentimens d'honneur et de délicatesse, [5] veuille rompre des engagements librement et solennellement contractés, sans qu'on lui ait fourni aucun motif de l'autre côté. Il faut donc espérer que les lettres de M^r. de Sparre lui auront été inspirées par quelque impulsion étrangère, et qu'il reviendra de lui même à ses premiers sentimens. En attendant je suis fort embarrassé de savoir ce que je dois conseiller à mon frère. Vous m'obligeriez infiniment, en me faisant part de ce que vous savez ou pourrez apprendre sur le caractère personnel du Baron Eric de Sparre, de sa situation et de ses relations de famille.

Pardonnez-moi, Monsieur le Baron, de vous avoir entretenu si longuement d'une affaire qui m'est particulière, et veuillez agréer l'hommage de mes sentimens les plus distingués.

V. tr. h & tr. ob^t serviteur

AW de Schlegel

Je vous prie de présenter mes respects empressés à Madame la Baronne de Wetterstedt, et de me rappeler au souvenir de M^{rs} de Wirseen et de Stjerneld

Mon adresse à Paris est chez M^{me} de Staël Fauxbourg St. Germain Rue de Grenelle 105.

[6] [leer]

Namen

Ferdinand III., Heiliges Römisches Reich, Kaiser

Hunter, Wilhelmine (Minna) Sophie (geb. Spall, spätere Schlegel, gesch. Büchting)

Karl Johann XIV., Schweden, König

Schlegel, Christoph

Schlegel, Johann Adolf

Schlegel, Johann Carl Fürchtegott

Schlegel, Julie

Sparre af Rossvik, Bengt Erik Ludvig

Sparre af Rossvik, Carl Ulrik

Sparre af Rossvik, Ebba Margareta (geb. De Geer af Leufsta)

Staël-Holstein, Anne Louise Germaine de

Stjerneld, Gustaf Nils Algernon Adolf

Wetterstedt, Charlotta Aurora af

Wirseen, Herr von

Orte

Clichy

Hannover

Paris

Paris-Saint-Germain-des-Prés

Södermanland

Werke

Schlegel, August Wilhelm von: Considérations sur la politique du gouvernement danois

Schlegel, August Wilhelm von: Mémoire sur l'état actuel de l'Allemagne et sur le moyen d'y former une insurrection nationale

Schlegel, August Wilhelm von: Remarques sur un article de la gazette de Leipzick du 5 Octobre 1813 relatif au Prince de Suède

Schlegel, August Wilhelm von: Sur le système continental et sur ses rapports avec la Suède

Bemerkungen

Paginierung des Editors

Paginierung des Editors

Nicht entzifferte Streichung

Paginierung des Editors

Paginierung des Editors

Paginierung des Editors

Paginierung des Editors